Saint-Adolphe-d'Howard
Naturellement accueillante

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGES CONDITIONNELS

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 21 avril 2023 à 18 h 30 à l'église ; 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0024

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
675, CHEMIN FLAMINGO
LOT 2 826 605

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0024 vise à permettre l'agrandissement de résidence de 2,51 mètres sur 8,51 mètres, sur deux étages, à une distance d'au moins 2,16 mètres de la ligne latérale gauche du lot et à une distance d'au moins 4,23 mètres de la ligne latérale droite du lot; le tout pour un total des marges latérales d'au moins 6,39 mètres, 675, chemin Flamingo, lot 2 826 605 ;

La grille des usages et des normes de la zone H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit : *« une marge latérale d'au moins 6 mètres »* et *« un total des marges latérales d'au moins 12 mètres »*.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0025

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
2104, CHEMIN DU VILLAGE
LOT 6 195 686

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0025 vise à permettre l'ajout d'un vestibule de 2,39 mètres sur 2,50 mètres, situé au-dessus de la galerie avant de la résidence et à une distance d'au moins 5 mètres de la ligne avant du lot, 2104, chemin du Village, lot 6 195 686 ;

La grille des usages et des normes de la zone H-027 du règlement de zonage no 634 prescrit : *« une marge avant d'au moins 7,5 mètres »*.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
NO 2022-0185

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
161, 18E AVENUE
LOT 3 958 727

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à titre de résidence principale, 161, 18e Avenue, lot no 3 958 727.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
NO 2023-0015

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
929, CHEMIN DU VILLAGE
LOT 6 379 108

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à une distance (à vol d'oiseau) de plus de 500 mètres d'une autre résidence de tourisme légalement exploitée, 929, chemin de Village, lot no 6 379 108.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
NO 2023-0017

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
1614, CHEMIN DE LA CROIX
LOT 3 958 236

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à une distance (à vol d'oiseau) de plus de 500 mètres d'une autre résidence de tourisme légalement exploitée, 1614, chemin de la Croix, lot no 3 958 236.

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 24 mars 2023

Stéphane LaBarre
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca), le 24 mars 2023 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 24 mars 2023.

Stéphane LaBarre
Directeur général